

Transport à la demande

Se déplacer dans l'Allier avec le Transport à la demande (TAD), c'est facile !

Le département a été divisé en 16 secteurs géographiques, en dehors des agglomérations de Montluçon, Vichy et Moulins qui disposent d'un réseau de transports autonome.

Pour chacun de ces secteurs, une "commune-centre" (appelée plus souvent bourg-centre) a été déterminée. Cette "commune-centre" propose une importante offre de services et de commerces.

Les communes-centre concernées par le Transport à la Demande :

Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Commentry, Cosne-d'Allier, Dompierre-sur-Besbre, Huriel, Jaligny, Lapalisse, Le Donjon, Le Mayet-de-Montagne, Le Montet, Montluçon, Montmarault, Moulins, St Pourçain-sur-Sioule, Vallon-en-Sully, Varennes-sur-Allier.

Les avantages du TAD

Si vous ne disposez pas de ligne régulière de transport à proximité, que vous ayez ou non un moyen de transport personnel, que vous soyez jeunes, adultes ou seniors, faites appel au service de TAD !

Vous pourrez ainsi :

- vous rendre au moins deux fois par semaine dans la «commune-centre» la plus proche de chez vous.
- avoir accès à d'autres moyens de transport (en correspondance) pour rejoindre l'agglomération la plus proche (train et car notamment).
- maintenir ou avoir de nouvelles activités, qu'elles soient sportives, culturelles, commerciales (marché...), etc.

Comment réserver votre trajet ?

- La centrale de réservation est ouverte : du lundi au vendredi de 7h à 19h (jusqu'à 17h pour les réservations), le samedi de 7h à 13h (jusqu'à 12h pour les réservations). **04.73.31.82.00**

Lors de la réservation de votre déplacement :

- Pensez à réserver votre déplacement au plus tard la veille de votre trajet avant 17h ou 12h.
- L'opérateur de la centrale vous indiquera l'heure d'arrivée et l'heure de départ de votre domicile.

Le jour de votre déplacement :

- Soyez prêt au lieu et à l'heure convenus avec l'opérateur.
- Un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.
- Vous réglerez votre voyage auprès du conducteur. Le retour sera effectué dans les mêmes conditions.

Tarifs sur les services de transport à la demande en secteur rural :

	Tarif normal	Tarif réduit
Ticket unité	2,00 €	1,00 €

Les bénéficiaires de la tarification réduite sur l'ensemble des titres :

- **les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants** : sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'une carte d'identité auprès du conducteur
- **les bénéficiaires de minima sociaux, les apprentis, les jeunes en contrat de professionnalisation, les demandeurs d'emploi** : le droit à réduction est inscrit sur la carte oùra et le tarif réduit est appliqué automatiquement aux titres de transports achetés.

Le droit à réduction est valable 1 an à compter de la création de la carte oùra. Il est à renouveler tous les ans. Les justificatifs suivants doivent être transmis à l'antenne des Transports de l'Allier :

- pour les bénéficiaire de minima sociaux : attestation de droit en cours de validité (allocation spécifique de solidarité, revenu de solidarité active, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation adulte handicapés, allocation insertion, allocation supplémentaire vieillesse, attestation de droit CMU, attestation CAF) et une pièce d'identité
- pour les apprentis, jeune en contrat de professionnalisation, demandeur d'emploi, stage en entreprise : justificatif de la situation (attestation pôle emploi, attestation de stage...) et une pièce d'identité.